Refus de vendre.

Par GClaire

Bonjour tout le monde.

Je travail à min compte dans plusieurs activité dont l'intégration de produit led (20 ans expérience)

J'ai plusieurs fournisseurs de lanière a avoir un panel de références produits.

Je tombe sur un fournisseur sur FB qui aurait des produits qui potentionnel'ement m'intéresserai.

Je le contact et il me dis qu'il ne travail qu'avec les pros.

Ça tombe bien j en suis un, je lui déballe mon CV

Et aujourd'hui il me dis clairement qu'il vend les conseils et ces conseils sont indissociable de ces produits.

Es-ce légal?

Je vous remercie par avance de toutes réponses.

Passez une belle et bonne journée

Cordialement, Jack.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce fournisseur est en France ? en Europe ?
C'est légal dès lors que la fourniture est correctement décrite.
Un CV ne fait pas de vous un "pro". Pour celà il faut un numéro de SIRET de votre entreprise.
Si vous avez des doutes consultez la DGCCRF.

Par GClaire

Bonjour

Merci pour la réponse rapide.

Oui j ai bien un numéro de siret.

Oui il est en FRANCE.

J'ai un peu les nerfs car il a quelques produits intéressants.

Merci.

Passez une bonne journée.

Cordialement, Jack.

Par kang74

Bonjour

Un professionnel n'est pas obligé de vendre ses produits à un autre professionnel .
Certains produits ne sont pas destinés au grand public, voire destinés à une segmentation d'entreprise pour un usage déterminé .
Il peut refuser de vendre si l'acheteur est mauvais payeur, s'il n'est pas en mesure d'assurer un service après-vente satisfaisant ou encore si le produit ou la prestation de service ne s'adresse qu'à une catégorie de consommateurs.

Et peut vendre ce qu'il souhaite, notamment un pack service + produits .

Par de là, je ne vois pas bien ce que vous pourriez faire légalement parlant .

Par GClaire

Bonjour

Tout d'abord j'espère que les fêtes ont été bonnes.

Désolé de ma réponse tardive, mais le boulot m'a pris beaucoup de temps.

Pour répondre.

Mise a part des agréments obligatoire "Habilitations Gaz, Habilitations électriques (Que j'ai), CACES, etc... qui sont obligatoires pour travailler je ne vois pas en quoi un fournisseur pour utiliser des produits led peut imposer sa formation pour acheter, j'en ai un paquet des fournisseur et mes amis artisants dans le BTP, quand j'en discute avec eux me disent qu'ils n'ont jamais vue cela, comme si un plaquiste pour acheter un panneau de placo devais faire la formation chez sont fournisseur....

Il vient de créer sa marque qu'il destine juste a ces "Illuminés" (personnes qui sont dans le domaine du BTP, artisanats et qui ont suivi cette formation (de 800 a 2400 euros)

Je lui ai envoyé des vidéos, pleins d'indications de ce que je faisais tous les jours dans ce domaine (Matériel maitrisés, logiciel etc).

Je pense que je vais en rester la avec lui, mais je reste persuadé que cela n'est pas très légale et dénué de sens.

Je vous remercie et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Cordialement, Jack

Par kang74

L'électricité est un peu plus dangereuse (2300 accident par an dans le monde du travail) qu'une plaque de placo , celui qui installe et vend ce genre de produit a donc un peu plus de responsabilité que le vendeur de placo .

Il est tout à fait légal de ne vendre qu'à un titulaire d'une formation spécifique pour installer et entretenir le produit si on le souhaite .

Par GClaire

Bonjour

Merci pour la réponse.

Alors la je reste quand même étonné.

Je me fournis parmi les plus grand et gros fournisseurs leds ou matériel électrique (CEF, CLE, REXEL et j'en passe) de FRANCE, aucun m'ont demandé quoique se soit, il fait du zèle pour vendre ces formations qui ne m'apporteront rien, mis a part une perte d'argent et de temps.

Même si je lui fourni mes habilitations électriques et/ou CASES,(les seules dans mon domaine exigées par mes donneurs d'ordres et a eux je leurs donnent tout ce qu'ils veulent), il ne me vendra pas.

Un patron doit faire en sorte que ces employés aient les habilitations nécessaires, moi envers lui je ne serais qu'un client, d'où un vendeur peut exiger quoique se soit?

Ils le feraient tous si tel était le cas. La c'est le seul.

Je vais me renseigner à la DGCCRF, même si maintenant je sais que je ne me fournirai plus chez lui.

Je vous remercie.

Passez une belle et bonne journée.

Jack